

Catégorie de revenu de dividendes Manuvie¹

série Conseil · Performances au 30 avril 2019 · Actifs au 31 mars 2019

Sous-conseiller: Gestion d'actifs
Manuvie limitée

Gestion



Conrad Dabiet



Alan Wicks



Chris Hensen



Jonathan Popper

Codes de fonds (MMF)

Séries	FE	FM	FSR	Autre
série Conseil	8545	8745	8445	—
série F	—	—	—	8645
série FT6	—	—	—	1218
série T6	9107	9108	9106	—

Renseignements sur le Fonds

Date d'inscription: 22 mars 2012

Actif géré²: 581,24 \$ millions

Catégorie CIFSC: Actions principalement canadiennes

Style de gestion: Valeur

Périodicité des distributions³: annuelTaux de distribution⁴: 0,81 %

Frais de gestion: 1,83 %

Nombre de placements: 102

Profil de risque: Modéré

Faible				Élevé
--------	--	--	--	-------

RFG: 2,30 % (à compter de 2018/04/30, TVH incluse)

Placement minimum: 500,00 \$ (initial); 25,00 \$ (PPA)

Statut du fonds: Ouvert

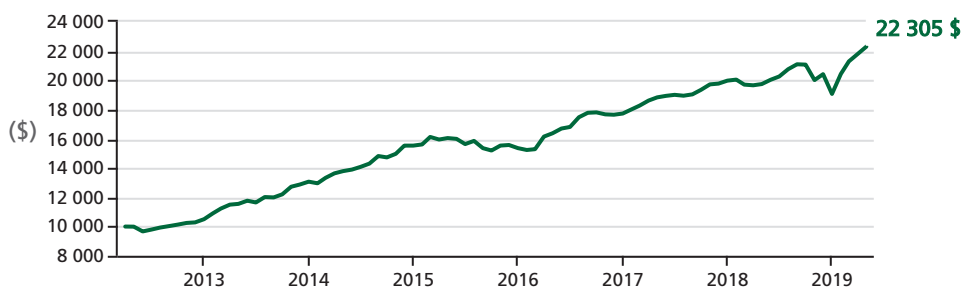
Caractéristiques du Fonds à

compter de 31 mars 2019

Valorisation / Croissance	Portefeuille
Partie active	64,83 %
Rendement en dividendes	2,17 %
Capitalisation boursière ⁵	52 262,00 \$

Pourquoi y investir

Gérés par l'équipe des actions de valeur de Manuvie, tous les titres sont analysés avec la même perspective fondamentale exclusive au moyen d'un processus modulable et reproductible reposant sur les convictions fondamentales de l'équipe qui sont demeurées les mêmes depuis sa fondation en 1996. L'équipe vise à bâtir un portefeuille à rendement élevé de type conglomérat, composé de sociétés diversifiées de façon à s'assurer que les revenus et les bénéfices proviennent de sources différentes. Par conséquent, un seul événement n'aura pas d'incidence négative importante sur le portefeuille. Le Fonds vise à offrir aux investisseurs un portefeuille diversifié de sociétés productrices de dividendes canadiennes et américaines qui, dans l'ensemble, affichent une rentabilité élevée et stable, un endettement minimal et une valorisation attrayante. Il en résulte un portefeuille de titres qui, une fois réunis, créent de la valeur plus rapidement que l'indice de référence. Le Fonds est idéal pour les clients qui recherchent une croissance à long terme et un revenu mensuel fiscalement avantageux.

Croissance d'un placement de 10 000 \$ depuis la création du Fonds⁶

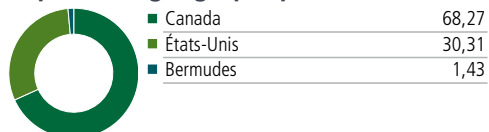
Rendement annuel (%)

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
—	—	—	—	24,41	18,87	-1,10	15,40	12,68	-4,54

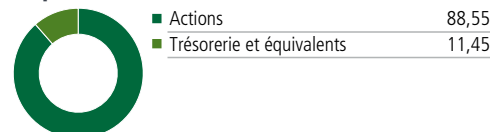
Rendements composés (%)

1 mois	3 mois	6 mois	Cumul	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Création
2,28	9,15	11,43	16,97	12,98	10,84	10,10	—	11,91

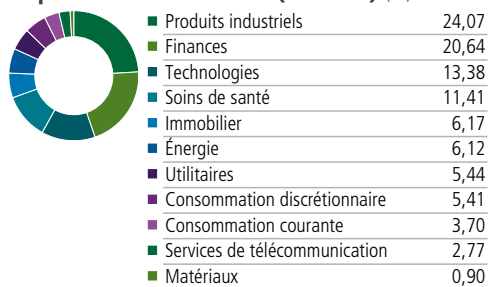
Répartition géographique (%)



Répartition des actifs (%)



Répartition sectorielle (actions) (%)

10 principaux actifs⁷ (%)

Actif	Pourcentage (%)
Gouv. du Canada, bons du trésor, 2019-07-11	4,68
Thermo Fisher Scientific Inc.	4,18
Roper Technologies, Inc.	4,07
Waste Connections, Inc.	4,01
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	3,37
La Banque Toronto-Dominion	3,33
Brookfield Asset Management Inc.	3,10
Gouv. du Canada, bons du trésor, 2019-06-27	3,02
Becton Dickinson & Co., 6,125 %	2,98
Amphenol Corporation	2,86

Catégorie de revenu de dividendes Manuvie¹

série Conseil · Performances au 30 avril 2019 · Actifs au 31 mars 2019

Réduction des frais de gestion⁸

Valeur de l'actif du compte par ménage	Tous les placements admissibles
De 250 000 \$ à 499 999 \$	2,5 points de base
De 500 000 \$ à 999 999 \$	5 points de base
De 1 M\$ à 4,9 M\$	7,5 points de base
De 5 M\$ à 9,9 M\$	10 points de base
10 M\$ et plus	12,5 points de base

Points saillants du placement

Les gestionnaires de portefeuille utilisent une méthode axée sur les données fondamentales et sur la valeur pour trouver des titres dont le cours est attrayant et qui offrent un potentiel de croissance et de revenu. L'analyse des placements se fonde sur la compréhension et l'évaluation des facteurs qui concourent à la rentabilité d'une société, notamment les marges bénéficiaires, l'affectation des capitaux, l'endettement, le chiffre d'affaires et les possibilités de réinvestissement. À cette analyse s'ajoute l'évaluation des points forts de chaque société par rapport à ses concurrentes. L'accent est mis sur les sociétés réputées pour leur utilisation judicieuse du capital.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller ou visitez le site fondscommunsmanuvie.ca

¹ Le 20 avril 2018, du Catégorie de revenus privilégiés Manuvie a été fusionné avec le Catégorie de dividendes fondamentale Manuvie.

² Toutes catégories et séries confondues. Actifs en date du 30 avril 2019.

³ Les distributions ne sont pas garanties et leur montant peut varier. Si les distributions versées par le fonds sont plus élevées que le rendement du fonds, votre placement initial diminuera. Il ne faut pas confondre le versement de distributions avec la performance, le taux de rendement ou le rendement d'un fonds. Vous pouvez aussi recevoir des distributions sous forme de remboursement de capital. Veuillez consulter votre fiscaliste relativement aux incidences fiscales des distributions. Pour obtenir plus de renseignements sur la politique d'un fonds en matière de distributions, consultez l'aperçu du fonds et le prospectus.

⁴ Le taux de distribution est calculé en fonction de la moyenne mobile sur 12 mois des distributions versées et de la valeur liquidative moyenne par part en fin de mois. Le taux de distribution ne tient pas compte des distributions de gains en capital de fin d'année. Il ne faut pas confondre le taux de distribution avec le rendement ou le taux de rendement d'un fonds.

⁵ La capitalisation boursière désigne la valeur d'une société selon la valeur marchande de ses actions ordinaires émises et en circulation. La capitalisation boursière moyenne pondérée d'un portefeuille reflète la taille relative des titres qu'il détient.

⁶ Le taux de rendement indiqué ne sert qu'à illustrer les effets de la capitalisation et ne constitue pas une garantie de la valeur future ou du rendement des placements.

⁷ Les titres en portefeuille peuvent changer. Il ne s'agit pas de recommandations d'acheter ou de vendre un titre.

⁸ Les épargnants détenant un placement minimum de 250 000 \$ dans des parts de fonds communs de placement Manuvie, de fonds communs de placement privés Manuvie et de Mandats privés de placement Manuvie (« placements admissibles ») dans un ou plusieurs comptes, selon l'actif total d'un groupe financier, ont droit à une réduction des frais de gestion applicables à ces fonds. Ces réductions sont versées sous forme de distributions aux épargnants (constituées d'abord des revenus nets et des gains en capital réalisés et, ensuite, de remboursements de capital) et sous forme de rabais pour les épargnants réalisant des placements dans les catégories de société Manuvie. Dans les deux cas, les réductions sont automatiquement réinvesties dans des parts ou des actions supplémentaires des séries pertinentes. Le montant du rabais ou de la distribution, selon le cas, est calculé en fonction de la valeur globale de la somme investie dans les placements admissibles, et à partir du premier dollar investi. Par groupe financier, on entend tous les comptes appartenant à un épargnant, à son conjoint ou à tout autre membre de sa famille immédiate qui réside à la même adresse et les comptes d'entreprise pour lesquels l'épargnant et tout autre membre du groupe financier détiennent véritablement plus de 50 % des actions avec droit de vote de la société. Les taux indiqués ne comprennent pas la taxe de vente harmonisée applicable. Un point de base (pb) équivaut à un centième de un pour cent et cette unité mesure la variation de la valeur d'un instrument financier.

La souscription de fonds communs de placement peut donner lieu à des commissions, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire l'aperçu du fonds ainsi que le prospectus avant d'effectuer un placement. Les taux de rendement indiqués sont les rendements totaux annuels composés dégageés antérieurement par les fonds et tiennent compte des variations de la valeur des titres ainsi que du réinvestissement de tous les dividendes. Ils ne tiennent pas compte des frais de souscription, de rachat, de placement ou d'autres frais ou impôts payables par le porteur de titres, qui auraient pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire. Le taux de rendement indiqué ne sert qu'à illustrer les effets de la capitalisation et ne constitue pas une garantie de la valeur future ou du rendement des placements. Les Catégories de société Manuvie sont gérées par Investissements Manuvie, division de Gestion d'actifs Manuvie limitée. Les noms Manuvie et Investissements Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.